



Province de Liège

Commune
de
LINCENT

-4287

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

Séance publique du 17 décembre 2013.

PRESENTS : MM. KINNARD Y., - Bourgmestre-Président ;
FALAISE C., TRIFFAUX Y., CUIPERS V., Echevins ;
~~WINNEN O.~~, WINNEN D., VERMEULEN J., DALOZE E.,
BOYEN R., DOGUET D., CAZEJUST G.,
DARDENNE-DALOZE R., VANDEVELDE E. - Conseillers;
MORSA A., Président du CPAS ;
BAUDUIN J., Secrétaire de séance.

EXCUSE : WINNEN O.

OBJET : Redevance pour la construction ou la modification des trottoirs et/ou l'abaissement de bordures de trottoirs.

Le CONSEIL COMMUNAL,

Revu sa délibération du 12 novembre 2012 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L 1122-30 ;
Attendu que des riverains sollicitent la commune pour la construction ou la modification des trottoirs et/ou pour l'abaissement de bordures ;

Attendu que la commune prend en charge la construction des trottoirs sur une largeur de 1,50 m ;
Attendu que les riverains peuvent s'ils le souhaitent demander le prolongement de la construction de trottoirs (partie comprise entre le domaine public et leur bâtiment) ;

Attendu que ces travaux sont réalisés par les ouvriers communaux et que ces travaux doivent être réalisés aux frais des requérants ;

Considérant que le coût des matériaux a augmenté ;

Vu les finances communales ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est établi que dès le premier jour de la publication de la présente délibération pour une période indéterminée, une redevance communale pour la construction, la modification des trottoirs et/ou l'abaissement de bordures de trottoirs sera appliquée. Il sera établi par notre service technique, à la demande du nouveau propriétaire riverain, un devis pour la construction ou les modifications à apporter sur base des prix suivants : le coût de la construction à la demande du propriétaire riverain est fixée comme suit :

- 75 € le m² pour les pavés de béton et/ou 25,00 € le mètre pour les bordures;

Ces prix comprennent la démolition des revêtements existants, les terrassements, l'évacuation des déchets, la pose d'une sous-couche de fondation, la pose de pavés en béton de teinte grise et de format 22 x 11 et/ou la dépose et repose des bordures.

Adresse : rue des Ecoles, 1 – 4287 LINCENT.

☎ : 019/63.02.40 - 📠 : 019/63.02.50

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au gouvernement wallon.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) J. BAUDUIN

Le Président,
(s) Y. KINNARD.

Délivré pour extrait conforme à Lincen le 18 décembre 2013 :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Jacqueline BAUDUIN.

Yves KINNARD.